

**CAPES interne de lettres session 2014**  
**Note de commentaire sur l'épreuve orale**

Extrait du *Journal Officiel* - Arrêté du 19 avril 2013

**B. - Epreuve d'admission**

Epreuve professionnelle

Durée de la préparation : **2 heures 30**

Durée totale de l'épreuve : **une heure et vingt minutes** maximum (durée de l'exposé : quarante minutes maximum ; durée de l'entretien : quarante minutes maximum).

Coefficient 2

L'épreuve comporte :

**1. Une analyse d'une situation d'enseignement**

Le jury propose au candidat un dossier de nature professionnelle et précise le niveau d'enseignement (collège ou lycée) auquel la situation d'enseignement doit être abordée.

L'épreuve consiste à élaborer, pour un niveau donné et à partir d'un dossier comportant un ou plusieurs textes littéraires éventuellement accompagné(s) d'un ou de plusieurs documents, un projet de séquence d'enseignement assorti de l'explication d'un texte de langue française choisi par le jury. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La séquence devra comporter une séance d'étude de la langue.

2. L'exposé est suivi d'**un entretien** qui a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

a) Il inclut, pour les candidats de l'option lettres modernes, **un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française** et comportant une ou plusieurs questions d'analyse grammaticale (durée : dix minutes maximum).

b) Il inclut pour les candidats de l'option lettres classiques **une traduction improvisée**, sans dictionnaire, d'un court texte de latin ou de grec choisi par le jury parmi les auteurs du programme des classes (durée : dix minutes maximum).

Pour les deux options, le programme de l'épreuve est celui des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

**Note de commentaire**

Le dossier proposé au candidat est introduit par un libellé précisant la partie du programme ainsi que le niveau de classe de collège ou de lycée à envisager pour l'élaboration de la séquence. Le libellé indique également le texte qui fera l'objet de l'explication. Un seul sujet est présenté au candidat. Les documents littéraires du dossier peuvent être des groupements de textes, une œuvre complète courte, des extraits d'une même œuvre. Le dossier peut être complété par un document iconographique ou un texte qui ne soit pas littéraire (par exemple un texte critique ou théorique). Tous les documents sont à prendre en compte. L'exposé comporte

l'explication d'un texte et la présentation d'un projet didactique incluant une séance d'étude de la langue. L'organisation de l'exposé est laissée au choix du candidat.

L'explication de texte comprend une lecture à haute voix du texte. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat qui pourra, sur ce point, se reporter aux rapports de jury des deux années précédentes. L'explication de texte ne présente pas de caractère didactique, elle renvoie au travail préparatoire que doit accomplir tout enseignant avant d'envisager sa séance d'enseignement. Il ne s'agit donc pas d'une lecture analytique telle qu'elle peut être présentée devant la classe.

L'explication de textes occupe vingt minutes de l'exposé.

Le projet de séquence d'enseignement présente une problématique et ne doit pas se limiter à une succession de séances. Il est situé dans un contexte d'enseignement et envisage une progression prenant en compte l'ensemble des textes et documents. La présentation du projet ne prend pas la forme d'un déroulé détaillé de séances. La séance de langue envisagée s'appuie sur le corpus : il ne s'agit donc pas d'un exposé théorique sans appui sur les textes. Il ne s'agit pas non plus d'une liste d'activités proposées aux élèves. Le fait linguistique étudié doit être justifié au regard du corpus (qu'il porte sur le texte de l'explication ou sur d'autres textes du dossier) et relié à un objectif didactique. Il doit être également défini et analysé de manière organisée.

L'entretien comporte un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, pour les candidats de l'option lettres modernes, et une traduction improvisée, pour les candidats de l'option lettres classiques. Il revient également sur l'explication de texte et le projet de séquence présenté par le candidat.

Pour les candidats de l'option lettres modernes, le temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française prend appui sur des faits linguistiques du corpus. Pour les candidats de l'option lettres classiques, le support de la traduction est constitué d'un court texte en latin ou en grec, comportant éventuellement des notes de vocabulaire.